

No : **R-4292-2025**

Enbridge Gaz Québec

(ci-après « EGQ »)

Demanderesse

et

**Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur
environnement**

(ci-après « GRAME »)

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*Enbridge Gaz Québec –
Demande relative à la stratégie de décarbonation*

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

I. Contexte

1. Le 31 janvier 2025, EGQ dépose à la Régie de l'énergie une Demande relative à la stratégie de décarbonation ;
2. Cette demande vise l'approbation de la nouvelle stratégie de commercialisation du GSR et de pourcentages de GSR en fonction de différents parcours élaborés par EGQ, ainsi que l'approbation de modifications aux Conditions de service et Tarifs qui seraient applicables dès le 1^{er} janvier 2026 ;
3. Par la décision procédurale D-2025-028 datée du 25 février 2025, la Régie donne instruction à toute personne intéressée à participer à l'examen de la Demande de déposer une demande d'intervention au plus tard le 7 avril 2025 ;

II. Nature de l'intérêt et représentativité

4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle;
5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG;
6. De plus, le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal;
7. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte de l'efficacité énergétique et des impacts environnementaux des différents secteurs de l'énergie, dont la distribution de gaz naturel;
8. Les diverses interventions du GRAME devant la Régie lui ont notamment permis de traiter en profondeur des programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de l'état d'avancement des programmes et de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie ;
9. Également, le GRAME a participé activement aux demandes des Distributeurs gaziers (Gazifère : R-4122-2020, R-4194-2022, R-4268-2024, Énergir : R-4008-2017 et R-4213-2022, phase 3, R-4257-2024) portant sur le gaz de source renouvelable (GSR), en lien notamment avec les obligations de livraison découlant du *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*, c. R-6.01, r. 4.3 ;
10. Enfin, depuis 2005, le GRAME a participé à plusieurs causes tarifaires de Gazifère, notamment dans le cadre des dossiers suivants : R-4268-2024, phases 1 et 2, R-4194-2022, phases 2 et 3, R-4122-2020, phases 1B, 2, 3A, 3B, 4, 5 et 6, R-4113-2019, phases 1 et 2; R-4032-2018, phases 1, 2, 3, 4 et 5; R-4003-2017, phases 1 et 2; R-3969-2016, phases 1 et 2; R-3884-2014, phase 3; R-3840-2013, phase 2; R-3793-2012, phases 1 et 2; R-3758-2011, phases 2 et 3; R-3724-2010, phases 1, 2 et 4; R-3692-2009, phases 2 et 3; R-3665-2008, phase 2; R-3621-2006 et R-3587-2005;

III. Motifs à l'appui de l'intervention et conclusions recherchées

11. À titre d'intervenant représentant des intérêts environnementaux et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer à ce que la décision de la Régie

relative à la stratégie de décarbonation d'EGQ dans le cadre du présent dossier intègre le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, de manière cohérente avec la stratégie énergétique du Québec et les politiques énergétiques du gouvernement ;

12. Le GRAME souhaite participer à titre d'intervenant à l'analyse de la Demande, considérant les préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu;
13. Les enjeux que le GRAME souhaite aborder en lien avec cette demande, décrits dans la liste des sujets d'intervention jointe à la présente, sont les suivants :
 - La réduction de la consommation de gaz naturel comme levier de décarbonation ;
 - Le GSR et la biénergie comme leviers de décarbonation ;
 - La stratégie de décarbonation différenciée selon les types de clientèles ;
 - Les cibles de GSR proposées pour les parcours résidentiel, commercial et institutionnel;
 - La nouvelle stratégie quant à l'objectif de minimisation de l'impact tarifaire ;
 - Le traitement réglementaire ;
 - le traitement des écarts de coûts;
 - Les nouveaux clients ayant un volume important et modification des conditions de service et tarifs.

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

14. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant. Un budget de participation est déposé en annexe de la présente demande ;
15. Pour l'analyse de la Demande, le GRAME compte sur la collaboration de sa consultante externe, Madame Nicole Moreau, détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC, une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale, qui agira à titre d'analyste externe;
16. Aux fins de communications, le GRAME demande que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie à sa directrice, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet, avocate

3090, boulevard Le Carrefour, suite 200

Laval, Québec

H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055 poste 226 / Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Mme Catherine Houbart, directrice

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement
(GRAME)

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514 634-7205

Adresse électronique : catherine@grame.org

17. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'examen de la Demande présentée par EGQ dans le cadre du présent dossier;
18. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4292-2025.

Le 7 avril 2025.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

3090, boulevard Le Carrefour, suite 200

Laval, Québec

H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055 poste 226

Télec. : 450-687-8181

genevieve_paquet@videotron.ca